

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 15/06/2017
Date d'affichage : 15/06/2017

L'an deux mil dix sept, le vingt juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Robert PIZARD-DESCHAMPS.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Anne-Marie PANIER, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : Mme Agathe CASANOVA, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI, M. Olivier RINALDI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAQUIE, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL en faveur de M. Georges DANIEL, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES, M. Olivier RINALDI en faveur de M. Aimé DAUMAS.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.



OBJET : Modification du PLU : Approuvant la modification n° 1

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la décision prise du Conseil Municipal en date du 14 juin 2016 d'engager la modification n° 1 du PLU ;

VU la notification du projet de modification n° 1 du PLU aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté municipal n° MA-ARE-2017-009 en date du 01 février 2017 soumettant le projet de modification n°1 du PLU à enquête publique laquelle s'est déroulée du 07 mars au 07 avril 2017 inclus ;

ENTENDU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique justifie les changements suivants à la modification n°1 du PLU prévue; Conformément aux recommandations du Conseil Départemental du Gard et à la remarque de Monsieur le Maire dans le registre d'enquête publique, l'OAAP du secteur 2AU3 (texte et schéma) est modifiée: aucun nouvel accès depuis la RD 145 ne sera créé, l'accès au secteur sera mutualisé avec la rue des Chênes. la haie existante est toujours à préserver et sera pleinement intégrée au projet viaire.

CONSIDERANT que le projet de modification n° 1 du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-43 du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité,

- D'approuver la modification n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

Monsieur le Maire précise en outre que :

- la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme :
 - d'un affichage en Mairie durant 1 mois
 - d'une insertion de la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- la présente délibération accompagnée d'un exemplaire du dossier de modification n° 1 du PLU seront transmis à la Préfecture du Gard
- La délibération d'approbation et le dossier de Modification n°1 du PLU deviendront exécutoires après que l'ensemble des modalités d'affichage, de publicité et de transmission en Préfecture du Gard (prévues ci-dessus) auront été faites.

Le territoire communal n'étant pas couvert par un SCOT approuvé, conformément à l'article L 153-24 du code de l'urbanisme, la modification n° 1 du PLU deviendra exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission en Préfecture.

Le dossier de modification n° 1 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de ST VICTOR LA COSTE et à la Préfecture du Gard aux jours et heures habituels d'ouverture

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture du Gard et publication par voie
d'affichage le **26 JUN 2017**

Le Maire
Robert PIZARD-DESCHAMPS



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Robert PIZARD-DESCHAMPS

